



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/60  
1<sup>er</sup> novembre 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixantième-deuxième réunion  
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

**ACCORD ENTRE LE PNUE  
AGISSANT EN QUALITÉ DE TRÉSORIER DU FONDS MULTILATÉRAL  
ET LE COMITÉ EXÉCUTIF (DÉCISION 59/51)**

**Contexte**

1. À la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le Chef du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/57 qui contenait une proposition soumise par le Trésorier sur l'accord conclu avec le Comité exécutif, ainsi qu'une ventilation du budget indiquant une augmentation de 50 100 \$US. Elle a expliqué qu'aux termes de l'accord conclu en 2004 entre le Comité exécutif et le PNUE dans son rôle de Trésorier, les services étaient fournis par les Services de finances et de gestion budgétaire des Bureaux des Nations Unies à Nairobi. Ces dispositions ont été modifiées en 2007 et les services sont désormais fournis par la nouvelle Section des services de gestion, établie au sein du Bureau administratif du PNUE. Le Trésorier a indiqué que la structure de coûts prévue par l'ancien accord a été modifiée suite aux nouvelles dispositions au sein du PNUE et a été remplacée par une nouvelle structure.

2. Le Chef du Secrétariat a invité le Comité exécutif, lorsqu'il examinera la proposition présentée, à tenir compte du fait que l'accord conclu en 2004 avec le PNUE ne contenait aucune clause demandant au Trésorier de soumettre des comptes annuels sur les indemnités et les dépenses et que le Secrétariat a fait l'objet d'un audit sur des questions d'administration et de gestion du Fonds. Le rapport des vérificateurs est encore à l'état d'ébauche et sera transmis au Comité une fois finalisé.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

3. Par la décision 59/51, le Comité exécutif a décidé de maintenir le niveau des indemnités annuelles à 500 000 \$US jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion d'examiner les résultats de l'audit du Secrétariat sur des questions d'administration et de gestion du Fonds et de revoir les services du Trésorier à sa 62<sup>e</sup> réunion, en tenant compte de toutes observations pertinentes découlant de l'audit. Le Comité exécutif a décidé aussi de noter que la fourniture de données sur les dépenses était une question de transparence et qu'elle était inhérente au mandat du PNUE et de demander au PNUE de fournir des données indicatives sur les dépenses faites durant la période de 2004 à 2009, dans la mesure du possible, et de soumettre à la 62<sup>e</sup> réunion un plan pour la présentation des données sur les dépenses dans le cadre de ses futurs services de trésorier.

4. Le présent document contient la rétroaction transmise par le Trésorier. Il fournit aussi la rétroaction des vérificateurs sur les services du trésorier, traite des données indicatives sur les dépenses encourues entre 2004 et 2009, telles que présentées par le Trésorier et reflète le coût annuel révisé de la fourniture des services de trésorier au Fonds multilatéral, tel que soumis par le Trésorier. Il se termine par des conclusions et une série de recommandations.

### **Observations de l'audit sur les services du Trésorier**

5. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, pour la période biennale 2008-2009, a inclus des visites au Secrétariat du Fonds multilatéral à Montréal et aux bureaux du PNUE/ONUN à Nairobi ainsi qu'un examen des transactions et opérations financières du Fonds multilatéral, y compris les services du Trésorier dans le cadre de l'accord de 2004 conclu entre le Comité exécutif et le Trésorier. Le Secrétariat a reçu le rapport d'audit pour la période biennale se terminant au 31 décembre 2009, par l'intermédiaire du PNUE. Dans son rapport final d'audit, le Comité des commissaires aux comptes n'a inclus aucune observation sur les services fournis par le Trésorier.

### **Données indicatives sur les dépenses encourues entre 2004 et 2009**

6. Le PNUE a fourni des services au Fonds à titre gracieux, de 1991 à 2003, en utilisant ses propres ressources internes pour gérer le fonds fiduciaire du Fonds multilatéral jusqu'au moment où il a fait part au Comité des difficultés qu'il rencontrait pour continuer à fournir ces services à titre gracieux. Lorsqu'il a proposé ses services au coût annuel de 500 000 \$US en 2004, le PNUE a fourni une ventilation indicative détaillée des indemnités de 500 000 \$US, comprenant les coûts du personnel professionnel à temps plein et partiel (335 880 \$US), les coûts du personnel de soutien (82 500 \$US), les frais de déplacement du Comité exécutif et ceux associés à d'autres missions connexes (28 000 \$US) et le soutien général fourni, incluant les TI, les communications, les ressources humaines et l'audit interne et externe (36 100 \$US) ainsi qu'une provision pour le taux d'inflation (16 580 \$US), tel qu'indiqué dans la note du Chef des Services administratifs de l'ONUN, adressée au Chef du Secrétariat le 19 mars 2004.

7. À la 42<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a convenu, par sa décision 42/42, de verser 500 000 \$US par année au PNUE pour ses services de trésorier et que cette somme demeurerait inchangée pour une période de cinq ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord. S'appuyant sur les coûts détaillés indicatifs soumis dans le cadre de l'entente de 2004 pour la période 2004-2009, le Trésorier présente à la 62<sup>e</sup> réunion une ventilation indicative des dépenses, tel qu'indiqué au tableau 1. En outre, au cours de la période 2004-2009, le Trésorier a fait rapport chaque année sur les dépenses dans le cadre du budget du Secrétariat à la rubrique sous-traitance.

Tableau 1

**Coût annuel indicatif des services de Trésorier fournis par le PNUE au Fonds multilatéral  
(2004-2009)**

Frais de personnel	276 900 \$ US
Frais de déplacements pour les missions	32 582 \$US
<b>Sous-total</b>	<b>309 482 \$US</b>
Coûts généraux de soutien (coût alloué à l'ONUN/PNUE)	166 500 \$US
Imprévus	24 018 \$US
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 \$US</b>

8. Le tableau 1 révèle que le PNUE a utilisé une certaine flexibilité entre les postes budgétaires mais qu'il est resté à l'intérieur du budget annuel de 500 000 \$US. Le PNUE a indiqué aussi que 50 pour cent du budget global a été absorbé par les frais de personnel et environ 40 pour cent couvrait des frais d'exploitation communs PNUE/ONUN ainsi que certains besoins imprévus.

**Plans du PNUE pour fournir des données sur les dépenses dans le cadre de ses services de trésorier à l'avenir**

9. Le PNUE a réexaminé la proposition précédente, faite à la 59<sup>e</sup> réunion, qui demandait une augmentation de 50 100 \$US et a décidé de maintenir le montant actuel de 500 000 \$US jusqu'à ce qu'il revienne devant le Comité exécutif à une date ultérieure, si nécessaire.

10. La proposition du Trésorier pour 2010-2014 mentionne les besoins pour les coûts de personnel et correspond à la demande initiale du PNUE d'être rémunéré pour les services fournis au Fonds, des services qui au fil du temps, sont devenus plus spécialisés et ont augmenté en volume et en complexité. Le PNUE requiert un niveau de dotation en personnel adéquat pour fournir des services de qualité dans des délais serrés, conformément à son accord avec le Comité exécutif.

11. Étant donné la taille du Fond multilatéral et sa croissance continue pour atteindre le budget actuel de 450 millions \$US par période triennale et un montant total d'environ 2,5 milliards \$US depuis sa création, le PNUE doit maintenir les pratiques actuelles incluant la gestion d'un système transparent d'émission et d'encaissement des billets à ordre, la conception et la tenue d'un système de rapports financiers sur les transferts, les décaissements, les intérêts et les dépenses et il doit s'assurer que les banques de données du Secrétariat et les comptes des agences d'exécution soient cohérents et conformes aux registres du Trésorier afin de faciliter la conciliation des comptes de l'exercice.

12. Une dotation en personnel adéquate est donc nécessaire pour permettre au PNUE de continuer de contribuer aux études requises par le Comité exécutif, telles que le mécanisme pour générer des revenus additionnels, l'évaluation du mécanisme financier, l'étude sur les coûts administratifs, etc. Il doit également surveiller le mécanisme de taux de change fixe, prévoir les revenus d'intérêts accumulés par les agences d'exécution dans le cadre du calcul du report vers la prochaine période triennale et calculer les montants promis par les parties contributrices pour la durée de la période triennale dès que le niveau de réapprovisionnement du Fonds multilatéral est établi par la Réunion des Parties.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

13. Tel que mentionné plus tôt, le PNUE a fait rapport sur les dépenses de ses indemnités annuelles dans le cadre du budget du Secrétariat au poste budgétaire de la sous-traitance. A l'avenir, le PNUE pourrait poursuivre cette pratique et ajouter à son rapport une ventilation indicative selon la structure indiquée dans le tableau 1.

14. Le PNUE a expliqué les difficultés qu'il aurait à fournir une ventilation plus détaillée de ses indemnités annuelles étant donné la configuration de son système comptable, dans lequel l'indemnité de 500 000 \$US figure comme une OBMO, c'est-à-dire, une obligation de fonds divers dans les comptes du PNUE conformément aux termes de l'accord entre le PNUE et le Comité exécutif qui entraîne un versement unique de la somme due au PNUE sur une base annuelle.

15. Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapport indicatif du Trésorier sur ses dépenses pour la période 2004-2009;
- b) Prendre note du fait que le rapport d'audit de l'ONU ne contenait aucune observation sur les services du Trésorier;
- c) Envisager l'approbation de la proposition du Trésorier de maintenir ses indemnités annuelles au niveau actuel de 500 000 \$US jusqu'à ce que le PNUE revienne vers le Comité exécutif;
- d) Demander au Trésorier d'inclure dans les comptes du Secrétariat du Fonds multilatéral une ventilation indicative des indemnités annuelles de 500 000 \$US pour la fourniture de services de trésorerie, tel qu'indiqué dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/60.